



PREAVIS MUNICIPAL NO 2024/08

BUDGET 2025

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions de la Loi sur les communes du 28 février 1956 et des articles 80 à 87 du règlement du Conseil général de Vulliens du 20 juin 2013, la Municipalité propose au Conseil Général pour approbation, le budget pour l'année 2025, adopté par la Municipalité le 4 novembre 2024.

La Municipalité doit remettre le projet de budget au Conseil au plus tard le 15 novembre de chaque année (art. 8 RCC) et le vote sur le budget doit intervenir avant le 15 décembre (art. 9 RCC).

Il est établi conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes ainsi qu'aux directives et plan comptable du Département des institutions et du territoire (DIT), Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC).

Considérations générales

Le budget de l'année 2025 a été élaboré sur la base :

- Des comptes 2022 et 2023
- Des budgets 2023 et 2024
- Du nombre d'habitants officiel au 31.12.2023 de 646
- Du taux d'imposition de 74 points, décidé par le Conseil Général le 23 septembre 2021 et reconduit par le Conseil Général le 3 octobre 2024
- Des budgets déjà rentrés des associations intercommunales

Commentaires sur les différents postes du budget 2025

1. Administration générale

Administration

Les mouvements du personnel communal sont maintenant stabilisés. L'équivalent plein temps (EPT) de la commune de Vulliens est prévu pour 2025 à 2,2 EPT en contrat de durée indéterminée, plus 0,52 EPT payé en heures (déchetterie 0,12 et employé communal de Vucherens 0,4), soit un total de 2,72 EPT.

111.301.00 Adaptation annuelle des salaires en fonction du règlement sur le personnel. Augmentation du temps de travail du boursier de 10% (avenant temporaire), qui passera ainsi à 50% pour les 2 prochaines années, en raison de la migration du programme comptable et du passage à MCH2.

111.317.00 Sortie des Aînés, rallye FVJC 2025 à Vullirouge.



Sports

- 170.352.03 Participation au fond sportif du Jorat de CHF 3.00/hab, le financement du terrain de foot de Mézières et du stand de tir des Maraîches et la participation intercommunale à la piscine de Moudon de CHF 4.00/hab de 2024 à 2027.

Service d'informatique

- 190.311.01 Application CommuneApp + refonte du site internet.

2. Finances

Impôts

- 210.400.01 Estimation et reprise des chiffres selon les données du Canton et les comptes 2023.

3. Domaines et bâtiments

Forêts

L'entretien des forêts reste une nécessité. Une reprise des attaques de parasites est très préoccupante et demande un entretien constant et fréquent.

- 320.314.00 Les coupes de bois sont bloquées car nous avons atteints les quotas (coupe de la Tuyare et attaques de parasites).

- 320.435.01 Ventes de bois en diminutions, en relation avec le chiffre 320.314.00.

Grande-salle

L'ouverture de 2 classes de 1-2H par l'ASIJ dès août 2025 implique la grande salle pour les cours de gymnastique.

- 351.312.00 Augmentation du chauffage dès août 2025 (location ASIJ)

Ecole

- 352.427.03 Location de 2 classes à l'ASIJ dès août 2025 (CHF 15'600.00/année/classe)

4. Travaux

Service de l'urbanisme

- 420.301.00 Le PACom est toujours en attente de validation (suite à une opposition).
- 420.318.05 Prévision pour des frais d'avocats ou de tribunal.



Routes

- 430.301.00 Augmentation des traitements en raison de la gestion du chantier de la route du village.
- 430.318.00 Adaptation des frais de déneigement, par rapport aux années précédentes.
- 430.322.03 Augmentation des intérêts suite aux travaux de la route du Village.
- 430.331.01 Augmentation des amortissements suite aux travaux liés aux améliorations foncières.

Ordures ménagères et déchets

Les coûts d'élimination des déchets, le manque dans le fond de réserve pour le renouvellement de la benne compactante et le projet de rénovation de la déchèterie influent sur les taxes car ce compte doit s'autofinancer.

5. Instruction publique et cultes

Enseignement primaire, secondaire et pré gymnasial

Avec l'ensemble des structures maintenant en fonction, le coût moyen de l'élève budgété pour 2025 par l'ASIJ est de CHF 5230.15. Avec 89 élèves scolarisés de notre commune, le coût de l'élève est de CHF 5068.30 pour Vulliens. Le coût de l'élève se calcule par une clé de répartition entre le nombre d'habitants et le nombre d'élèves.

6. Police

Corps de police

- 610.351.01 L'augmentation par rapport à 2024 est due à la nouvelle péréquation 2025. Celle-ci est compensée par un apport supplémentaire au compte 220.452.10

Défense contre l'incendie

- 650.352.01 Participation au SDIS Oron-Jorat passe à CHF 34.86/hab.

7. Sécurité sociale

Service social communal

- 710.365.05 Le budget 2025 pour l'Accueil Petite Enfance Région d'Oron (APERO) s'élève à plus de 19 millions, toujours en augmentation de plus par rapport au budget 2024, cela étant justifié par des ouvertures de nouvelles structures à Palézieux-Gare et Carrouge. Le prix par habitant passe ainsi à CHF 280.00/hab.



8. Service des eaux

Ce service doit s'autofinancer. Les résultats des analyses périodiques des eaux de consommation figurent sur le site internet de la commune et la Municipalité transmet une information aux propriétaires avec la facture annuelle de consommation.

810.314.00 Une réserve est toujours prévue en cas de rupture de conduite et de fuite.

Résultat

Les charges du budget 2025 s'élèvent à CHF 2'757'417.00, en augmentation de CHF 175'781.00 par rapport au budget 2024, alors que les produits totalisent CHF 2'768'800.00, en augmentation de CHF 174'901.00. L'excédent de revenus s'élève à CHF 11'383.00.

Conclusion

Le Conseil général de Vulliens, dans sa séance du 6 décembre 2024,

- vu le préavis n° 2024/08 de la Municipalité du 11 novembre 2024,
- ouï le rapport de la Commission des finances chargée de l'examen de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

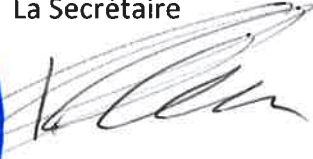
d'approuver le budget communal pour 2024, qui présente les résultats suivants :

- Charges	CHF	2'757'417.00
- Revenus	CHF	2'768'800.00
- Excédent de revenus présumé	CHF	11'383.00

Au Nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

Olivier Hähn

Isabelle Caille

Adopté par la Municipalité en séance du 11 novembre 2024